



AMBASSADE DE SUISSE
AU MEXIQUE

201.0(H) - PA/ur

Birkbeck

en	9E	RU	JH					e/s
Datum	23.5							6/61
Visé	7e							
EPD	23 MAI 1968							
Ref.	p. B. 51.30. Haïti							

MEXICO 6, D. F., le 25 mai 1968

Hamburgo 66, 5^e piso
Téléphone: 33-07-35
Adresse postale: Apartado 1027, Mexico 1, D. F.
Adresse télégraphique: AMBASUISSE

Monsieur l'Ambassadeur Pierre Micheli
Secrétaire général du Département
Politique fédéral

3003 B e r n e

61/63

Monsieur l'Ambassadeur,

Les récents événements en Haïti - où la situation paraît s'être momentanément stabilisée - me préoccupent quant au sort de nos quelques 75 compatriotes dans ce pays, la plupart très jeunes, travaillant dans diverses organisations éducatives et charitables dont quelques-unes sont soutenues par notre Coopération technique.

Mon rapport du 23 avril 1968 à la Division des Affaires administratives expose la situation de notre Consulat général honoraire à Port-au-Prince qui, vu l'état de santé de son titulaire, n'est pas en mesure de faire face à des événements graves. Le successeur prévu, M. Max Allseits, n'est pas encore nommé et manquera d'expérience au début. D'autre part, M. Anton Heini, le compatriote sur lequel nous pouvons le plus compter en Haïti se trouve aux Etats-Unis pour plusieurs mois.

Dans ces conditions, je suggère, comme première mesure, que le Département accélère autant que possible la nomination de M. Max Allseits comme Consul général à Port-au-Prince.

D'autre part, en prévision d'une aggravation de

de la situation politique en Haïti - qui peut se produire d'un moment à l'autre - il me paraîtrait opportun que la protection de nos ressortissants dans ce pays soit d'ores et déjà envisagée avec un gouvernement étranger possédant une représentation diplomatique établie à Port-au-Prince.

Dans cette optique, je précise:

- a) La Grande-Bretagne n'a plus de représentation diplomatique à Port-au-Prince.
- b) La République fédérale d'Allemagne est représentée à Port-au-Prince par un Ambassadeur compétent, mais dans la santé m'a paru chancelante.
- c) La France - dont l'Ambassadeur König connaît bien la Suisse, pour y avoir jadis servi à l'Ambassade à Berne - je l'aurais suggérée si ce n'était la situation intérieure actuelle de ce pays.
- d) Les Etats-Unis - fermement représentés par le jeune Ambassadeur Ross, que je connais personnellement très bien du Caire - sont évidemment la seule Puissance en mesure d'intervenir rapidement et efficacement pour la sauvegarde de ses ressortissants et d'autres étrangers. Toutefois, Washington si directement intéressée à l'évolution politique en Haïti (mon RP du 6 mai) peut voir d'un jour à l'autre son Ambassadeur déclaré "persona non grata" par le Président Duvalier. C'est ce qui s'est produit pour le prédécesseur de l'Ambassadeur Ross. On peut également se demander si, vu leur engagement politique en Haïti, les Etats-Unis voueraient l'attention suffisante à la protection de nos ressortissants.
- e) Italie. A défaut de Washington, Rome pourrait assurer la protection de nos ressortissants si j'en juge par son Ambassadeur récemment arrivé à Port-au-Prince et

par l'organisation de son Ambassade. Si des évacuations devaient se révéler nécessaires l'Ambassade d'Italie pourrait vraisemblablement les organiser avec l'aide de l'Ambassade des Etats-Unis.

J'ai tenu à vous faire part des considérations qui précèdent en raison de l'incertitude actuelle des nouvelles en provenance d'Haïti. Même si la situation paraissait y revenir à la normale, une approche de tel ou tel gouvernement étranger en vue de la protection de nos ressortissants en Haïti me paraîtrait opportune d'ores et déjà.

En Haïti, la sauvegarde de nos compatriotes consisterait essentiellement à pouvoir asiler ceux qui se trouveraient en danger, éventuellement à les évacuer si la situation devenait trop grave.

A part quelques villas appartenant à des compatriotes établis depuis longtemps en Haïti, nos intérêts matériels dans ce pays sont relativement minimes.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de ma considération distinguée.

L'Ambassadeur de Suisse :



Kopie ging an Herrn Kersch, Personalaktion.

31. 5. 1968